

5294

A l'ambassade<sup>de</sup> de la France

à

B e r n e .

A remettre à la France et ses Alliés.

V o t r e E x c e l l e n c e ,

Le gouvernement de la Principauté de Liechtenstein a l'honneur de prier le gouvernement très respecté de la France et ceux de ses Alliés très respectés de bien vouloir agréer que le Conseil fédéral de la Suisse nous fournisse des vivres et des articles de fourniture (de la farine, du blé, du riz, de la graisse, des étoffes, du café, des allumettes etc.)

Pour motiver sa prière le gouvernement de Liechtenstein se permet d'alléguer les faits suivants:

Comme vous savez, votre Excellence, le Liechtenstein est un état neutre situé à la frontière de l'est de la Suisse, et n'a pris part à la guerre ni directement ni d'une manière indirecte.

Comme la récolte de notre pays n'est absolument pas suffisante pour approvisionner les 8400<sup>+</sup> habitants, <sup>depuis tous les temps</sup> et depuis tous les temps le Liechtenstein était dépendant

. / .

l'  
de approvisionnement par l'étranger.

Dans trois semaines les provisions de farine du pays seront épuisées et nous nous trouverions, quant à l'approvisionnement, devant une catastrophe, si celui-ci ne pouvait pas être garanti le plus tôt que possible.

L'approvisionnement de notre pays par la Suisse pourrait se faire d'une manière analogue à celle du pays de Vorarlberg. Notre pays est ~~est~~ prêt à réaliser les ordres qui, nous seraient probablement donnés.

Notre pays serait <sup>aussi</sup> prêt à fournir ~~du~~ en récompense à Suisse pour les articles demandés ci-devant, ~~se~~, à peu près 6000 - 8000 m<sup>3</sup> de ~~de~~ bois dont une partie pourrait être fournie au plus tôt, l'autre au printemps suivant. En considération de la situation très grave de notre pays le gouvernement ~~si~~ prie votre gouvernement très respecté et ceux <sup>des</sup> Alliés de la France qu'ils veulent bien permettre l'approvisionnement de notre pays par la Suisse.

En attendant votre résolution bienveillante nous prions votre Excellence d'en faire part aussi le Conseil Fédéral de la Suisse.

Veillez bien agréer, votre Excellence, l'assurance de notre parfaite considération.

V a d u z , le 12 décembre 1918.

Le Gouvernement de <sup>la</sup> Principauté  
de Liechtenstein.

J.B.

Adresse:

Post<sup>e</sup> restante Sevelen,

Ct. de St. Gall.

Principauté 13. XII. 18.  
J.B.